



SOFIDEEC

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990

22, Rue Corvisart
75013 Paris
SIREN : 339 797 920

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990
22, Rue Corvisart
75013 Paris
SIREN : 339 797 920

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'Association **COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La partie CER de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que, les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la partie CER de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

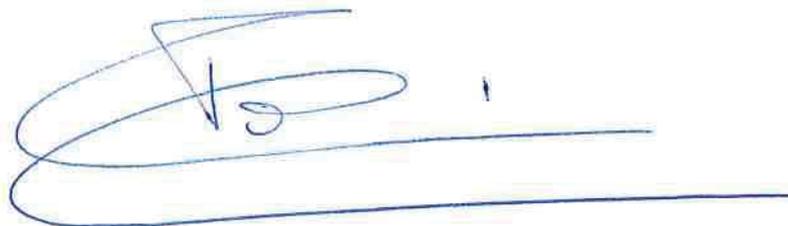
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 mai 2019

Pour **BAKER TILLY SOFIDEEC**
Commissaire aux Comptes titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Brice ROGIR
Expert-comptable
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris

SOLIDARITE LAIQUE

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	93 057,94	85 913,70	7 144,24	31 459,26
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	50 716,32	36 672,87	14 043,45	4 376,77
Autres immobilisations corporelles	7 212,45	1 048,48	6 163,97	578,08
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	8 640,00		8 640,00	8 640,00
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	3 500,00		3 500,00	3 500,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	451,47		451,47	451,47
TOTAL (I)	163 578,18	123 635,05	39 943,13	49 005,58
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 041,68	1 495,40	7 546,28	5 732,48
Avances et acomptes versés sur commandes	14 760,62		14 760,62	12 335,57
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	20 068,23		20 068,23	24 149,38
Autres	1 414 416,61	2 545,00	1 411 871,61	1 240 230,03
Valeurs mobilières de placement	76,25		76,25	76,25
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	810 502,87		810 502,87	2 562 037,44
Charges constatées d'avance (3)	170 035,56		170 035,56	186 011,00
TOTAL (III)	2 438 901,82	4 040,40	2 434 861,42	4 030 572,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 602 480,00	127 675,45	2 474 804,55	4 079 577,73
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

SOLIDARITE LAIQUE

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Exercice du 01/01/18 au 31/12/18	Exercice du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	290 928,06	302 379,06	-11 451,00	-3,79
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	155 976,56	260 341,64	-104 365,08	-40,09
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-292 594,84	-115 816,08	-176 778,76	-152,64
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de repris				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelable		4 500,00	-4 500,00	-100,
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL (I)	154 309,78	451 404,62	-297 094,84	-65,82
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Fonds dédiés				
Sur subventions de fonctionnement	742 070,69	800 183,69	-58 113,00	-7,26
Sur autres ressources				
TOTAL (IV)	742 070,69	800 183,69	-58 113,00	-7,26
DETTES (1)				
Dettes financières				
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 338,78	-2 338,78	-100,00
Emprunts et dettes financières divers (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	975,80	975,80		
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	388 016,22	334 812,42	53 203,80	15,89
Dettes fiscales et sociales	221 425,76	222 117,00	-691,24	-0,31
Redevables créditeurs				
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 870,76	5 456,00	414,76	7,60
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	962 135,54	2 262 289,42	-1 300 153,8	-57,47
TOTAL (V)	1 578 424,08	2 827 989,42	-1 249 565,34	-44,19
Ecarts de conversion passif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 474 804,55	4 079 577,73	-1 604 773,18	-39,34
(1) Dont à plus d'un an		383 642,00		
(1) Dont à moins d'un an	1 578 424,08	2 444 347,42		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		255,75		
(3) Dont emprunts participatifs				

SOLIDARITE LAIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	13 750,30	38 217,24	-24 466,94	-64,02
Production stockée				
Production immobilisée		753,24	-753,24	-100,00
Subventions d'exploitation	2 489 922,75	2 962 978,10	-473 055,3	-15,97
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	104 513,85	89 929,09	14 584,76	16,22
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	284 028,00	327 259,00	-43 231,00	-13,21
Cotisations	489 475,02	325 734,50	163 740,52	50,27
Autres produits (hors cotisations)	2 026 709,26	2 199 461,54	-172 752,2	-7,85
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 408 399,18	5 944 332,71	-535 933,5	-9,02
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises		23 331,00	-23 331,00	-100,00
Variation de stocks de marchandises	-1 724,28	595,18	-2 319,46	-389,71
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	1 767 826,86	1 582 579,95	185 246,91	11,71
Impôts, taxes et versements assimilés	95 226,57	86 564,59	8 661,98	10,01
Salaires et traitements	1 013 375,04	941 134,62	72 240,42	7,68
Charges sociales	448 308,62	427 340,78	20 967,84	4,91
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements				
sur immobilisations : dotations aux amortissements				
sur immobilisations : dotations aux dépréciations	30 318,67	29 972,93	345,74	1,15
sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions, engagements à réaliser / ress. affectées	225 915,00	593 139,00	-367 224,0	-61,91
Subventions accordées par l'association	146 062,57	191 996,14	-45 933,57	-23,92
Autres charges	1 962 492,95	2 196 243,06	-233 750,1	-10,64
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 687 802,00	6 072 897,25	-385 095,2	-6,34
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-279 402,82	-128 564,54	-150 838,2	-117,32
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 597,78	1 397,24	200,54	14,35
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change	513,83		513,83	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 111,61	1 397,24	714,37	51,13
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change		3,58	-3,58	-100,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		3,58	-3,58	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	2 111,61	1 393,66	717,95	51,52

SOLIDARITE LAIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		21 958,01	-21 958,01	-100,00
Sur opérations en capital	4 500,00	4 500,00		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 260,00	-1 260,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	4 500,00	27 718,01	-23 218,01	-83,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	18 518,63	16 146,72		
Sur opérations en capital		30,49	-30,49	-100,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 285,00		1 285,00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	19 803,63	16 177,21	3 626,42	22,42
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-15 303,63	11 540,80	-26 844,43	-232,60
Impôts sur les bénéfices		186,00	-186,00	-100,00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-292 594,84	-115 816,08	-176 778,7	-152,64
TOTAL DES PRODUITS	5 415 010,79	5 973 447,96	-558 437,1	-9,35
TOTAL DES CHARGES	5 707 605,63	6 089 264,04	-381 658,4	-6,27
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-292 594,84	-115 816,08	-176 778,7	-152,64
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat	133 086,75	221 947,91	-88 861,16	-40,04
Prestations en nature	73 750,00	146 914,00	-73 164,00	-49,80
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS	206 836,75	368 861,91	-162 025,1	-43,93
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	73 750,00	146 914,00	-73 164,00	-49,80
Personnel bénévole	133 086,75	221 947,91	-88 861,16	-40,04
TOTAL CHARGES	206 836,75	368 861,91	-162 025,1	-43,93
TOTAL	-292 594,84	-115 816,08	-176 778,7	-152,64
<i>* Y compris :</i>				
<i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		21 958,01		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		16 146,72		
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		11 540,80		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	18 518,63			
<i>(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	-15 303,63			

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

L'association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901. Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été établis en conformité avec la réglementation française en vigueur.

Les principes comptables méritant une information complémentaire ainsi que les éventuelles dérogations à ces principes sont précisées ci-après.

I PRINCIPES COMPTABLES, FAITS CARACTERISTIQUES**1-1 Référentiel comptable**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis en conformité avec la réglementation française en vigueur et résultent des dispositions suivantes :

- Des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.
- Du règlement du comité de la réglementation comptable n° 99.01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1-2 Faits caractéristiques

Solidarité laïque a été reconnue d'utilité publique le 23 août 1990 (JO du 29 août 1990).

Il s'agit d'une association humanitaire à but non lucratif.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

II PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION**1 - Bilan****Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels	L 3-5 ans
Réalisation film	L 3 ans
Agencements & Aménagements	L 10 ans
Matériel de transport	L 05 ans
Matériel et Mobilier de bureau	L 3 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le poste autres créances comprend des subventions à recevoir pour 1 280 630 € et des produits à recevoir pour un montant de 121 629 € correspondant principalement à des dons, cotisations adhérents, reversements partenaires à recevoir.

Disponibilités

Le solde des disponibilités au 31 décembre 2018 qui s'élève à 810 503 € comprend des comptes sur livret pour 364 582 €, des produits financiers à recevoir pour 1 596 € et des comptes ouverts au nom de Solidarité Laïque et des délégations régionales pour un total de 136 100€. Les délégations bénéficient d'avances de trésorerie faisant l'objet d'un suivi au siège de solidarité laïque.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs et par des donateurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. A la clôture de l'exercice 2018, les ressources affectées par des tiers ou donateurs et non encore utilisées s'élèvent à 742 071 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Un tableau annexé aux comptes analyse les excédents ou insuffisances de ressources par projet. En cas d'insuffisance de ressources, le déficit est financé par prélèvement sur la collecte générale si la reprise de fonds dédiés ne permet pas de couvrir l'intervention.

Pour chaque projet, les charges directes d'intervention sont comptabilisées de façon analytique.

2- Compte de résultat

Frais administratifs et de fonctionnement

L'association retient des frais administratifs sur les subventions utilisées au cours de l'exercice qui sont à hauteur de 10% ou moins de la subvention ou pour un montant fixé d'après la convention.

Pour les « dons de parrainage » et pour la collecte, les frais administratifs perçus représentent 10 % des sommes perçues.

3- Compte d'Intervention et Comptabilité Analytique

Ces comptes sont destinés à suivre les mouvements financiers par intervention au sein d'une comptabilité analytique.

Ils fonctionnent selon le schéma suivant :

	CHARGES	PRODUITS
Frais directs d'intervention (achats, services extér)	×	
Subventions		×
Frais Administratifs		- ×
Collecte affectée		×
Collecte générale		×
Frais de collecte (10%)		- ×
Provisions/Reprises		+ / - ×

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Si les frais directs d'intervention ne sont pas couverts par des subventions ou des collectes affectées, l'intervention est financée soit :

- par une reprise sur fonds dédiés,
- par un prélèvement sur la collecte générale.

Dans le cas où les collectes affectées seraient supérieures aux frais, l'écart est affecté aux fonds dédiés.

4 - Compte Emplois Ressources

La présentation du compte "emploi ressources " sur cet exercice est conforme à la réglementation CRC n° 2008-12 du 7 mai 2008.

5 - Dons et legs- Frais de recherche de fonds

L'association solidarité laïque a perçu des legs pour 7 449 €. Ce montant a été inscrit en comptabilité pour l'exercice 2018 au compte de Produits. Pour l'exercice suivant, Solidarité Laïque devrait percevoir des legs estimés à un montant de 725 442 €.

Depuis 2011, Solidarité Laïque bénéficie par l'intermédiaire de plusieurs organisations membres d'un fichier de donateurs potentiels.

Les frais de recherche de donateurs, tels que les frais de marketing, frais postaux, frais d'enregistrement comptable, sont répartis proportionnellement au montant des fonds collectés sauf parrainages.

6- Informations complémentaires

Les honoraires de commissariat aux comptes inscrits en charges s'élèvent à 10 560 € TTC.

7 - Note sur le bénévolat

Les interventions bénévoles ont été évaluées à 206 837 € et sont inscrites en comptabilité. Les actions des bénévoles correspondent aux missions suivantes :

Missions sociales

Pour la réalisation de ses projets en France comme à l'étranger, Solidarité Laïque (SL) collabore avec différentes associations partenaires dans un cadre de coopération. Leurs interventions se présentent sous différentes formes : conception des projets, montage dossier pour recherche de financement, participation au comité de pilotage, mise en œuvre des projets etc...

SL sollicite également le concours de bénévoles pour le suivi administratif et budgétaire des missions de parrainages.

Les délégués départementaux de Solidarité Laïque collaborent aussi aux promotions des missions sociales en France dans le cadre de la « rentrée solidaire » ou « vacances insertions famille »

Ces bénévolats s'élèvent à 206 837 € en 2018, estimés suivant le barème fourni par l'AFD (Agence française de développement) soit 53 312 € pour le siège, 73 300 € pour la recherche de fonds et 80 225 € pour les missions sociales.

Concernant la participation des associations locales (à l'étranger), le bénévolat n'a pas été valorisé compte tenu des difficultés rencontrées pour mettre en place une méthode fiable de valorisation.

Siège

Pour le fonctionnement général du siège, des bénévoles interviennent sous différentes formes :

- Administratif : la mise sous pli, le traitement du courrier,
- Budgétaire : la commission des contrôles internes
- Social : la commission du personnel
- Politique : toute décision de gouvernance (bureau, CA ...)

Ces bénévolats ont été évalués à 53 312 € en 2018 (49 562 € de bénévolat + 3750 € de mise à disposition de locaux)

Recherche de fonds

Par ailleurs, SL a bénéficié depuis quelques années d'un fichier d'adresses transmis par un ou plusieurs de ses adhérents, ainsi que d'encarts publicitaires dans certaines de leurs revues. Quelques bénévoles interviennent également dans ce secteur « marketing » pour actualiser des fichiers de la base de données, mettre sous pli les mailings etc...

Ces prestations et bénévolats ont été évalués à 70 000 € en 2018 + 3 300 € d'appui de bénévoles.

Missions sociales

Des bénévoles interviennent dans la gestion des missions sociales et leur participation a été évaluée à 80225 €.

COMMENTAIRES LIBRES 5

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Base d'estimation

Les bénévoles pour les missions sociales ont été valorisés suivant le barème de l'AFD (Agence Française de Développement), à savoir :

- Expertise : actif maximum 300 €/j ou 2000 €/mois - inactif maximum 200 €/j ou 1500 €/mois
- Encadrement : actif base 1500 € par mois - inactif base 1100 € par mois
- Exécution : actif base 750 €/mois - inactif base 750 €/mois
- Inactif : retraités, étudiants,...

Pour les mises à dispositions de biens et services, les estimations sont au-dessous du prix du marché.

8 - Legs à recevoir

Le montant des Legs à recevoir s'élève à 725 442 € (montant net). Ces legs comprennent des biens immobiliers, mobiliers et monétaires. Ces montants ne sont pas comptabilisés en produits à recevoir mais en engagements reçus.

SOLIDARITE LAIQUE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	93 058			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Instal.géné., agencts & aménagts const.				
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		46 954		14 997	
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		953		6 259
		Matériel de transport				
	Matériel de bureau & info., mobilier					
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours		8 640			
	Avances et acomptes					
		TOTAL III	56 547		21 256	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		3 500			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		451			
		TOTAL IV	3 951			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			153 556		21 256	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			93 058		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Ins. gal. agen. amé. cons					
	Inst.tech., mat. outillage indust.			11 234	50 716		
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				7 212	
		Matériel de transport					
	Mat.bureau, info., mob.						
	Emballages récup. div.						
	Immos corporelles en cours				8 640		
	Avances et acomptes						
		TOTAL III		11 234	66 569		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations				3 500		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières				451		
		TOTAL IV			3 951		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				11 234	163 578		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles		61 599	24 315		85 914
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques	matériel et outil. industriels	42 577	5 330	11 234	36 673
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	375	674		1 048
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers				
TOTAL		42 952	6 004	11 234	37 721
TOTAL GENERAL		104 550	30 319	11 234	123 635

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

SOLIDARITE LAIQUE
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks	1 585		90	1 495
Créances	1 260	1 285		2 545
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	2 845	1 285	90	4 040

SOLIDARITE LAIQUE

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Fonds dédiés	Montant à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde après affectation
Total	800 184	225915	284028	742 071

SOLIDARITE LAIQUE
ACTIF CIRCULANT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	451		451
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	20 068	20 068	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	2 727	2 727	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	1 280 630	1 280 630	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	131 059	131 059		
Charges constatées d'avance	170 036	170 036		
TOTAUX		1 604 972	1 604 520	451
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	170 036
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	170 036

PRODUITS À RECEVOIR

Détail des produits à recevoir

Subventions à recevoir	1280630
Cotisations adhérents	6775
Produits divers	121629
Intérêts sur livrets	1597
	1410631

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		388 016	388 016		
Personnel & comptes rattachés		91 414	91 414		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		99 472	99 472		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée collectiv. Obligations cautionnées		233	233		
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		30 307	30 307		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		5 871	5 871		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		962 136	962 136		
TOTAUX		1 577 448	1 577 448		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	962 136
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	962 136

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 197
Dettes fiscales et sociales	168 636
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 379
TOTAL DES CHARGES À PAYER	288 212

SOLIDARITE LAIQUE
ENGAGEMENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 144 586,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,04 %

Table de mortalité TD 1012

Départ volontaire à 65 ans

Taux de turn over
statistiques nationales

Couverture partielle des IFC par un contrat collectif d'assurance vie souscrit auprès de la Banque Populaire pour un montant de 15 132 € au 31-12-2017.

ENGAGEMENTS

Engagements reçus par l'association :

- Legs nets à réaliser : 725 442 €

SOLIDARITE LAIQUE
LES EFFECTIFS
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

LES EFFECTIFS

	31/12/2018	31/12/2017
Personnel salarié :	19,00	16,00
Ingénieurs et cadres	11,00	10,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	8,00	6,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :	1,00	2,00
Ingénieurs et cadres	1,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ANNEXE SUR LE COMPTE EMPLOIS - RESSOURCES 2018

L'OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Solidarité Laïque regroupe des organisations laïques qui œuvrent pour la solidarité. Elle a pour objet de :

- venir en aide aux personnes ainsi qu'aux groupes humains victimes de catastrophes, de la guerre
- de mener des actions en faveur des victimes de la misère, de la maladie, du racisme et de toute forme d'exclusion
- de mettre en œuvre des actions de solidarité et de développement
- de concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation au développement et à la solidarité.

LES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En France

Intitulé Programme	But	Evénements significatifs
CME : Campagne Mondiale pour l'Education	Campagne internationale de plaidoyer et de défense du Droit à l'éducation portée par la société civile dans une centaine de pays dans le Monde. En France, elle est relayée par Solidarité Laïque et depuis 2015 par la Coalition éducation (constituée par Solidarité Laïque, chef de file, réseau de 16 organisations de la société civile) pour réfléchir et faire pression sur les dirigeants pour qu'ils respectent leurs engagements quant à l'éducation de qualité pour tous et les objectifs du développement durable.	<p>Solidarité Laïque est chef de file de la coalition et le membre adhérent de la Campagne mondiale pour l'éducation.</p> <p>A ce titre elle a participé en novembre 2018 à la 6^{ème} AG mondiale au Népal du mouvement (qui se réunit tous les 4 ans).</p> <p>L'éducation est désormais (mais récemment) priorisée dans la politique de développement internationale française et la coalition a poursuivi son travail de plaidoyer sur cette priorisation sectorielle et sur des financements plus forts et plus pérennes de la France pour l'éducation dans les pays du Sud.</p> <p>Elle a poursuivi son travail de recherche et d'interpellation des bailleurs, de la représentation nationale et des parlementaires (quinzaine de questions écrites) par le biais de l'observatoire de l'aide française à l'éducation internationale.</p> <p>Surtout elle a participé au sommet mondial de Dakar reconstituant les fonds du Partenariat mondial pour l'Education (PME, en février 2018) où le chef de l'Etat a annoncé un engagement sans précédent de la France dans ce fonds mondial.</p> <p>Elle a lancé (nov 18) en partenariat avec l'AFD un événement de visibilité des acteurs de l'éducation « Les champions de l'éducation » qui consistera en une réunion trimestrielle de haut niveau sur une sous thématique de l'éducation à l'international.</p> <p>Plaidoyer en consortium sur la privatisation et la marchandisation de l'éducation ; aux cotés de la coalition éducation et d'autres collectifs, Solidarité Laïque est investie sur ce champ de mobilisation et co-anime un réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation. A ce titre elle a participé en 2018 au congrès mondial du CIES Comparative International Education Society ; a mené un travail de plaidoyer (notamment auprès des ambassadeurs de l'OIF) en amont du Sommet de la Francophonie 2018 à Erevan pour la mention de la régulation des acteurs privés dans la déclaration finale.</p>

Rentrée solidaire avec les enfants tunisiens et tchadiens	Action de solidarité et de sensibilisation à la solidarité internationale, en partenariat avec la MAIF, la MAE, RFI.	<p>. A la rentrée 2018</p> <p>-La distribution en Tunisie : 54 000€ et 50m3 de fournitures.</p> <p>En France : la mobilisation avec et pour le Tchad sous la forme d'une campagne d'éducation à la solidarité avec le soutien du Ministère de l'éducation nationale. Plus de 580 structures éducatives, de l'école maternelle au lycée, ont activement participé cette édition de la Rentrée solidaire.</p> <p>Comme tous les ans, dans le cadre de cette campagne, des ressources pédagogiques ont été produites et diffusées auprès des éducateurs notamment les posters pédagogiques « Une journée, pas si ordinaire, à l'école au Tchad » et un court métrage pédagogique de 11 min « Une journée à l'école au Tchad » produit par SL avec une réalisation tchadienne. Le blog a été rénové pour plus de fluidité d'usage pour les éducateurs, avec plus d'iconographie, de visuels www.rentree-solidaire.org</p> <p>Les animations auprès des scolaires se sont poursuivies en 2018 grâce à la présence d'un service civique. Une fidélisation des éducateurs et des structures éducatives se confirme cette année, notamment par le biais de la capitalisation/ valorisation.</p>
Centre de ressources	SL crée des outils pédagogiques, des ressources en ligne, essentiellement pour soutenir les éducateurs en ECS, à aborder des enjeux globaux et sociaux	<p>En plus des productions annuelles dans le cadre de la Rentrée solidaire et des animations sur les Droits de l'Enfant, et sur la lutte contre le racisme et les discriminations, on constate encore en 2018 une grande dynamique de mutualisation sur la production et la diffusion d'outils pédagogiques.</p> <p>En effet, Solidarité Laique a commencé un travail d'adaptation du jeu « Sur le chemin des droits de l'enfant » aux classes maternelles, en lien avec les membres du Groupe de travail Droits de l'enfant.</p> <p>Autres : parcours pédagogique initié pour l'année scolaire 2018-2019, avec un forum pédagogique sur les droits de l'enfant avec les OM le 22 novembre et la proposition de mallettes pédagogiques collectives pour les écoles (mallettes empruntées par 6 classes de CE1 et de CM2).</p>
Le PESI	Le Partenariat Educatif de Solidarité Internationale (PESI) concerne depuis 2015 tous les professionnels de l'éducation : étudiants et formateurs des ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation), écoles et travailleurs sociaux, animateurs jeunesse, éducateurs spécialisés et enseignants. Soutenu par la Casden, la Maif et la MGEN, il vise à promouvoir les échanges entre éducateurs du Nord et du Sud sous forme de soutien à microprojets de coopération éducative et d'accompagnement des acteurs.	<p>Pour l'année universitaire 2018, 8 projets ont été retenus pour un total attribué de 27 000€. Ils concernent des partenariats avec les pays suivants : le Sénégal, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Rwanda, le Togo.</p> <p>Les projets sont portés par des ESPE Ecoles supérieures de Professorat et de l'Education, des associations d'éducation populaire et d'insertion de jeunes, des établissements scolaires autour d'échanges croisés sur : la formation didactique en maternelle, la coopération et la formation entre tuteurs de volontaires en service civique, la correspondance internationale comme outil didactique et interculturel, l'insertion des jeunes en difficulté, des échanges internationaux sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, le développement durable...</p>

<p>Droits de l'Enfant: Sensibilisation et plaidoyer</p>	<p>Solidarité Laïque édite des outils pédagogiques pour sensibiliser les enfants à leurs droits et à l'existence de la Convention internationale des droits de l'enfant, propose des interventions et notamment des conférences dans les territoires. Un plaidoyer est porté sur les droits de l'enfant en France à travers l'AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant) que SL co-ordonne.</p>	<p>Diverses mobilisations tout au long de l'année : <u>Plaidoyer</u> SL à travers l'AEDE continue sa mobilisation en faveur des droits de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une rencontre d'enfants et de jeunes grâce au réseau d'Enfants et de Jeunes d'AEDE sur le thème de la protection contre toutes les formes de violence le 4 juillet, à la Mairie de la Courneuve, environ 40 enfants et jeunes présents ; - Organisation d'un colloque conjoint avec le Groupe Enfance à l'Assemblée nationale le 29 novembre, « Enfants et jeunes, acteurs de leurs droits ! », 300 personnes y ont assisté, dont plus d'1/3 de jeunes, aussi des jeunes en tribune ; - SL siège au collège associatif du Haut conseil des familles et de l'enfance (HCFEA) et, par le biais d'AEDE, est une des trois structures qui accompagnent le Collège des enfants membre du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 12 enfants font partie de ce collège. <p>SL est également membre d'autres réseaux qui œuvrent pour un respect effectif des droits de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SL est membre du Comité de pilotage du Groupe Enfance : organisation du colloque « Enfants et jeunes, acteurs de leurs droits » précité, affichage de l'exposition Objectif Enfance à l'Assemblée nationale autour du 20 novembre ; - SL est membre d'Eurochild : Assemblée générale le 18 avril à Bruxelles et conférence annuelle sur la participation des enfants et des jeunes du 29 au 31 octobre en Croatie à Opatija. <p><u>Eduquer à la citoyenneté et aux droits de l'enfant :</u> Animations pédagogiques dans les classes et organisation de conférences dans les territoires grand public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des animations notamment avec le jeu « Sur le chemin des droits de l'enfant » : projet de l'Office de la jeunesse de Bruay-la-Buissière le 21 mars (150 élèves de CE2 à CM2 sensibilisé + 10 animations) ; - Adaptation du jeu « Sur le chemin des droits de l'enfant » aux classes maternelles avec le Groupe de travail Droits de l'enfant ; - Poursuite des partenariats : MGEN Fitdays. MAIF (1 conférence sur les droits de l'enfant à Redon le 17 octobre), participation au réseau Educadroit du Défenseur des Droits
<p>Lutte contre les discriminations et le racisme Sensibilisation et plaidoyer</p>	<p>Dans la continuité de sa fonction ressources, le pôle ECS développe des outils et une offre éducative d'éducation contre le racisme et les discriminations, et notamment « lutter contre les idées reçues sur les migrations ».</p>	<p>Sur la base des outils développés depuis 2016 notamment les expositions sur les migrations, poursuite de la diffusion de ces ressources et animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des emprunts de l'exposition « Immigrations » qui ont explosés : 13 structures différentes soit une à deux par mois. - 18 animations en tout dont une formation à destinations d'éducateurs

		<p>sur l'interculturalité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parcours pédagogique sur l'égalité filles/garçons avec trois classes du 14^{ème} arrondissement dans le cadre de la Réserve citoyenne, (90 élèves sensibilisés directement) - Des partenariats entamés ou renforcés (InfoMIE, Mairie de Montreuil...)
PEPA : « Pas d'éducation, pas d'avenir »	Favoriser l'accès à une éducation de qualité pour tous dans le monde.	<p>En 2018, en convention avec la ligue de l'enseignement, Solidarité Laïque devient le porteur du dispositif qui change de nom « Par l'éducation Pour l'avenir » mais garde son esprit initial. 11 projets éducatifs d'associations ont été choisis par le jury pour bénéficier de ces fonds en 2018.</p> <p>Les ressources pédagogiques de SL sont mutualisées pour ce temps fort de sensibilisation à l'éducation dans le monde.</p>
VIF (Vacances Insertion Familles) VIJA (Vacances Insertion des Jeunes Adultes) Vacances Insertions Seniors	Aide au départ en vacances de familles en difficultés sociales (VIF) ou de jeunes en insertion socioprofessionnelle (VIJA) et de retraité/e/s (VIS).	<p>Croiser un temps de répit et de repos avec un temps de partage autour de valeurs fondamentales portées par Solidarité Laïque: le vivre ensemble et le respect des droits de l'enfant.</p> <p>Chiffres 2018 : 1861 bénéficiaires (705 adultes, 1072 enfants, 66 jeunes, 18 seniors)</p>

A l'international :

Intitulé Programme	But	Evènements significatifs
JAD : Jeunesse Action Démocratie (JAD)	L'autonomisation du Réseau Marocain de Jeunesse et de concertation Appui à la participation politique des jeunes marocains au travers des conseils de jeunes locaux	Clôture du programme (rapport narratif et financier) et audit externe Finalisation de l'évaluation externe Capitalisation sur la participation politique des jeunes au Maroc par les conseils de jeunes (en cours)
TOP EDUQ: Tous pour une Education de Qualité	Première tranche Top Eduq + démarrage tranche 2 Appui à l'autonomisation des réseaux nationaux (organisationnel, légitimité, Capacités d'intervention...) de la société civile ouest africaine : Bénin, Burkina et Sénégal, visant à l'amélioration de la qualité de l'éducation pour toutes et tous et à influencer les pouvoirs publics.	<p>Plusieurs éléments significatifs portant sur les points ci-dessous sont à mettre en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la diversification et la pérennité des sources de financement, chaque Réseau national impliqué a élaboré sa stratégie budgétaire adaptée à ses besoins et réalités, couplée d'un plan de mobilisation des ressources. Environ 26 projets ont été soumis courant l'année. Chaque réseau rencontre au moins 20 partenaires techniques et financiers par an et fait en moyenne 10 demandes de financement. - Sur la gouvernance, en janvier 2017 à Dakar (lac Rose), la formation des coordinations, des groupes thématiques (GT) sur les ODD et sur la planification de leurs priorités a permis un renforcement de l'animation des réseaux. Tous les réseaux nationaux utilisent les outils de gouvernance associative et financière proposés par le programme. <p>Sur la qualité des projets, plusieurs types de formation notamment sur la capitalisation et sur l'auto-développement ont été organisés. En marge de l'Assemblée Générale (AG) de lancement du</p>

		programme TOP EDUQ, une foire aux savoirs regroupant les productions des 3 réseaux a été organisée à Ouagadougou : 15 partenaires techniques et financiers ont visité les travaux et les productions des GT
HAÏTI: 1- Programme pour le développement de l'éducation et du dialogue social en Haïti " Tête ensemble" 2- Programme : projet en consortium Post-urgence ouragan Matthew "Ti moun retounen lekol"	<p>PROCEDH "Tête ensemble": Contribuer au développement d'une éducation de qualité et au renforcement de la place de la société civile dans la définition, l'élaboration et l'évaluation des politiques éducatives haïtiennes</p> <p>Objectif Spécifique 1 : Mobiliser, appuyer et renforcer la société civile à l'échelle nationale pour améliorer les conditions d'exercice du personnel de l'éducation et promouvoir un dialogue social</p> <p>Objectif Spécifique 2 : Participer à l'amélioration de l'éducation au niveau territorial par l'action concertée pluri acteurs</p> <p>Post-Matthew :Le projet vise, dans un premier temps, à réhabiliter et équiper les structures éducatives dans trois départements du sud d'Haïti et dans un second temps, la prévention aux risques et désastres et le développement durable pour le renforcement de la résilience de la communauté éducative.</p>	<p>PROCEDH « Tête ensemble » : fin du programme le 31 janvier 2018, clôture technique et financière.</p> <p>La demande de financement à l'AFD pour la phase 3 du programme a été rejetée.</p> <p>22 écoles réhabilités dont 5 par Solidarité Laïque (Grand'Anse), 7 par Un enfant par la main (Sud) et 9 par Secours Islamique et partenaires (Nippes)</p> <p>7 écoles reconstruites dont 6 par Solidarité Laïque (Grand'Anse) et 1 par Un enfant par la main (Sud)</p> <p>22 écoles électrifiées et équipées en panneaux-solaires.</p> <p>Equipement des écoles : 1241 table-bancs distribués, 23 écoles dotées d'ustensiles de cuisine pour les cantines scolaires, environ 13 000 kit scolaires distribués et 500 kits pédagogiques pour les enseignants.</p> <p>28 écoles re-végétalisées, dont 9 avec un jardin scolaire (potager).</p> <p>1 500 bourses scolaires distribuées pour la rescolarisation des élèves.</p>
COLOMBIE: Tous ensemble pour la paix ("Tod@s junt@s por la paz")	<p>Tous ensemble pour la paix: Construire une paix durable et inclusive dans le contexte du post-conflit dans les départements du Choco et de Cauca en Colombie. Principaux volets: (i) accompagnement des initiatives locales d'éducation à la paix, défense des droits humains et gestion du territoire (y compris environnement), (ii) actions de plaidoyer pour la protection des défenseurs de droits humains et de leaders sociaux (iii) construction d'une vision commune de la paix entre les sociétés civiles colombienne et françaises.</p>	<p>Réalisation de 3 diagnostics territoriaux pour identifier, analyser et valoriser les initiatives significatives de construction de paix et lutte contre la violence, défense et gestion du territoire, et défense et promotion des droits humains.</p> <p>10 projets accompagnés et soutenus au niveau local sur : droits de femmes et genre, construction d'une culture de paix, défense du territoire, mémoire-justice-vérité, renforcement des organisations sociales.</p> <p>Festival d'échanges de expériences sur la participation des femmes dans la construction de la paix, dans les territoires. Plus de 30 organisations colombiennes, de 3 régions de la Colombie ont participées. 8 organisations françaises y ont assisté.</p> <p>2^{ème} Assemblée générale du projet, qui a réuni 13 ONG colombiennes et 8 ONG françaises. L'objectif de l'AG a été le bilan de la première période du projet, la définition des orientations pour la deuxième et le renforcement des liens « politiques » entre les ONG françaises et colombiennes.</p> <p>Actions de plaidoyer en France sur la situation des défenseurs de droits humains colombiens, l'avancement du processus de paix et l'accès à la terre en Colombie : tribune dans La Croix, communiqués de presse, tournée des défenseurs en Europe et réunions avec MAE sur l'Examen périodique universelle au Conseil de droits de l'homme de l'ONU....</p>
GUATEMALA : Projet d'urgence pour	Action d'urgence menée en partenariat avec la MGEN et le lycée français Jules	1 ^{ère} partie : Distribution de kits d'hygiène et du matériel de

soutenir les victimes de l'éruption du volcan de Fuego	Verne de Guatemala pour venir en aide aux victimes de l'éruption du Volcan « Fuego » qui a eu lieu en juin 2018.	première nécessité dans 5 refuges de victimes. 2 ^{ème} partie : Équipement des pompiers et secouristes, et distribution de kits d'hygiène.
SRI LANKA : Ensemble pour la Petite Enfance à Sri Lanka	Contribuer à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du secteur préélémentaire à Sri Lanka. Le projet « Ensemble pour la Petite Enfance à Sri Lanka ! » cherche à améliorer le secteur de la petite enfance en utilisant plusieurs leviers : mobiliser et fédérer les parents d'élèves et les enseignantes, favoriser le dialogue entre les acteurs étatiques et non-étatiques, créer des échanges de pratique, assurer un plaidoyer pour rendre la politique petite enfance efficace, renforcer la qualité de l'enseignement, etc.	Mise à l'échelle des actions réalisées dans la province de l'Est au niveau national : 4 nouvelles provinces touchées (Nord, Sud, Ouest, Centre). Trois missions à Sri Lanka de mobilisation des partenaires associatifs et publics des nouvelles provinces touchées et élaboration collective des orientations du programme : 8 associations sri lankaises ; 1 association française ; 1 syndicat sri lankais ; 1 syndicat français ; les ministères provinciaux en charge de la petite enfance ; le Children Secretariat en charge de la coordination à l'échelle national de la politique petite enfance.
TUNISIE: Programme « Soyons actifs/actives »	PCPA « Soyons Actifs/Actives » visant à réduire les inégalités et l'accès aux droits autour de 3 dimensions: éducation, insertion socio-professionnelle/ESS, démocratie participative	Financement et accompagnement à la réalisation de 47 projets pilotes dans les trois thématiques choisies pour la réduction des inégalités : éducation, insertion socioprofessionnelle/ESS et démocratie locale et participative ; Soutien à l'émergence de trois espaces thématiques d'échanges de pratiques, de capitalisation et de plaidoyer collectif appelé « pôles thématiques » qui réunissent chacun une vingtaine d'acteurs tunisiens et français ; Travail de concertation et d'influence sur les politiques publiques en Tunisie sur l'animation socioculturelle, la réforme de l'éducation, l'ESS, la démocratie participative dans le cadre de la décentralisation ; Le programme touche 22 des 24 gouvernorats tunisiens (et 7 régions françaises). Le programme regroupe 90 organisations de la société civile française

POLITIQUE D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC =

- Publipostage proposant le prélèvement automatique adressé aux donateurs actifs au fil de l'eau avec l'envoi du reçu fiscal

- 4 numéros de la lettre des donateurs (8 pages) sont envoyés dans l'année aux donateurs de l'association : février, mai, août, novembre. Chacune de ces publications est accompagnée d'un message d'appel à dons thématique, ou non affecté.

- L'envoi des reçus fiscaux est effectué soit à J+7, soit en fonction de la volumétrie pour rationaliser les coûts (1000 envois au minimum)

- Les donateurs ont la possibilité s'ils le souhaitent de recevoir une newsletter via courriel.

Prospection:

- Un mailing de prospection est envoyé en 1 vague (en octobre) par la Maif, JPA et Mie de pain sur la base 1.007.793 adresses au total. Solidarité Laïque prend en charge les frais de conception et de production.

- Diffusion de trois dépliants comportant un appel à dons dans le réseau Solidarité Laïque, les salons et différentes manifestations : « Droit à l'éducation », « Un cahier un crayon pour les enfants du Tchad » et dépliant legs dans le réseau des notaires »

- Annonce presse avec ou sans couponing dans les publications des organisations membres - (espaces publicitaires offerts).

- Don en ligne sur le site internet et e-mailing : don sécurisé, newsletter donnant la possibilité de donner

L'association ne vend ni ne loue son fichier « donateurs », extérieurs. Elle ne procède à aucune location ou achat de fichiers.

PRECISIONS SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le compte Emplois Ressources permet de préciser l'origine des différences ressources de l'Association et de leurs affectations en emplois.

Les ressources provenant de la générosité du public (dons, legs) viennent abonder les financements nécessaires aux réalisations des missions sociales, après déduction des coûts de recherche des fonds issus de la générosité publique et de 10 % du montant total collecté pour les frais de fonctionnement structurel du siège.

LES EMPLOIS (hors bénévolat)

Les charges d'exploitation figurant sur le rapport/bilan financier, quel que soit leur nature, se répartissent en 4 catégories :

- Les missions sociales réalisées en France et à l'Étranger,
- Les frais de recherche de fonds (communications liées à la fidélisation, prospection des donateurs, traitement des dons, etc...)
- Les frais de fonctionnement de la structure,
- Les engagements à réaliser sur ressources affectées.

Détail des missions sociales

En France :

Action Solidaire (Insertion Vacances, Appui aux micro-projets...)	331 604 €
Action de plaidoyer (Ecsi, droit enfants, lutte contre le racisme, CME...)	320 514 €
Urgence (Antilles +migrants et inn. Aude)	140 426
Autres (relation extérieure ...)	85 920 €

L'Étranger :

Projet - Afrique de l'Ouest	411 266 €
Projet - Asie	82 482 €
Projet - Maroc	125 235 €
Projet - Tunisie	787 455 €
Projet - Haïti	641 961 €
Projet - Colombie	212 414 €
Projet - Guatemala	20 000 €
Projet - Europe de l'Est (Moldavie)	10 650 €
Parrainages - Burkina Faso	61 449 €
Parrainages - Bénin	36 664 €
Parrainages - Sénégal	4 040 €
Parrainages - Colombie	6 880 €
Parrainages -Haïti Rozo+ Cedaj	15 348€
Parrainages Liban	4 681 €
Parrainages Coup de Pouce	1 552 €
Appui micro-projets (Amip, pesi, pepa ...)	102 384 €
Rentrée solidaire (Tchad, Tunisie...)	84 207 €
Autres (Coordination, communication ...) + projprov	254 581 €

L'affectation aux missions sociales des ressources collectées auprès du public a été déterminée, conformément au tableau des interventions, par le montant de la collecte affectée par les donateurs à des actions précises (appels à dons spécifiques), et/ou le montant de la collecte générale (non affectée) nécessaire à la réalisation des actions tels que prévus dans l'annexe budgétaire des dites actions. Le montant global de ces collectes a été diminué des « frais réels de recherche de fonds », et de 10 % du montant total collecté affectés au fonctionnement structurel du siège.

Frais de recherche de fonds

Ce poste correspond aux coûts réels (factures comptabilisées) des actions menées auprès du public tels que frais postaux et divers pour envoi mailings, frais d'impression notamment de dépliants, affiches et lettres d'information aux

donateurs, frais de consultants pour la campagne de communication « grand public », de mise à jour du site internet, de saisie et suivi des dons etc.

Les coûts s'élèvent 866 746 €. Ils sont totalement financés par des ressources issues de la générosité du public.

Frais de fonctionnement

Après déduction de ceux qui par convention, ou par leur nature, sont affectés aux missions sociales ; les frais de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais des services généraux du siège et des délégations, les dépenses pour communication et le salon de l'éducation. Ils comprennent les loyers et charges, assurances, honoraires, frais postaux, téléphone, fournitures et prestations diverses, les salaires et charges sociales des services généraux, la dotation aux amortissements, les charges financières et exceptionnelles.

Détail des frais de fonctionnement

Coûts de structure du siège et délégations	724 658 €
Animation (Salon de l'Education)	3 685 €
Charges pour la communication	144 890 €

Le montant de la ressource collectée auprès du public, affecté à ce poste, correspond aux 10 % du montant total collecté.

Effectifs

Au 31/12/2018, l'effectif salarié en nombre d'emplois équivalents temps plein est de 24,80 personnes, incluant cinq personnels en emplois aidés.

L'effectif des bénévoles apportant leur concours a été estimé à environ 40 personnes.

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés au sein de l'association.

Engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit des dotations (subventions et dons), pour des missions sociales, reçues au cours de l'exercice.

LES RESSOURCES (hors bénévoles)

Les ressources comprennent :

- les dons (collectes et legs),
- les contributions d'organisations membres et/ou partenaires,
- les subventions publiques (Etat, Collectivités territoriales),
- les cotisations des adhérents,
- divers produits.

Le poste « dons » correspond aux dons collectés grâce aux actions de recherche de fonds par publicité et communication.

Les ressources collectées auprès du public se décomposent en:

Ressources collectées auprès du public	2 191 758 €
--	-------------

Les autres fonds privés (pour 322 997€) recouvrent les cotisations des organisations adhérentes de l'association ainsi que des contributions volontaires ou diverses affectées à des projets spécifiques.

Cotisations adhérents membres	248 970 €
Contributions volontaires	74 027 €

Les subventions et autres concours publics sont essentiellement des subventions octroyées par l'Agence Française du développement (AFD), le ministère de l'éducation nationale (MEN), le ministère de la Jeunesse et Sports (MJS), le ministère des Affaires sociales, le commissariat général sur l'égalité du territoire (CGET), les collectivités territoriales et/ou locales et l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV) :

Afrique de l'Ouest - (ACPR41+42+51) - AFD	111 681 €
Asie -	88 939 €
Maroc (Jad3) - AFD	2 346 €
Tunisie (SAA12) - AFD	928 456 €
Tunisie (UE via Solidar)	31 384 €

Haïti (Procedh 23) - AFD ?ce n'est plus AFD?	2 295 €
Haïti (Urgence) - AFD	624 862 €
Haïti- Mairie x 2 (HAIS?)	20 000 €
Colombie (Colombip11)	188 772 €
Basmed	19 254 €
France (CME Coalition) - AFD	122 197 €
Moldavie (CR Cher, Centre)	7 500 €
France (ECSI - Droits de l'Enfant) - Min. Educ Nat, J. et Sport, Aff Sociales	43 618 €
France Vacances Insertions Familles	248 419 €
France, subvention pour structure	17 882 €
Autres divers	32 316€

Les subventions versées correspondent à des projets bien définis. La comptabilisation de ces produits dans le compte de résultat est faite en fonction de l'avancement des projets. Ce suivi est assuré par le biais de la comptabilité analytique qui permet de connaître précisément les dépenses par projet. Lorsque les subventions concernent des projets pluriannuels, la quote-part relative aux exercices à venir est comptabilisée au passif du bilan en « produits constatés d'avance ».

Les autres produits comprennent:

Production immobilisée (film) Prestations diverses et vente d'outils pédagogiques	13 750 €
Produits exceptionnels	4 500 €
Des produits financiers	2 112 €
Des transferts de charges d'exploitation (726, 758, 780, 791)	105 944 €

Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs correspond à l'utilisation (reprise) sur l'exercice de partie ou totalité des fonds dédiés sur subventions et dons des exercices précédents.

LE BENEVOLAT

Valorisation des contributions volontaires en nature

Les interventions bénévoles ont été évaluées à 206 837 € et sont inscrites en comptabilité. Les actions des bénévoles correspondent aux missions suivantes :

Missions sociales

Pour la réalisation de ses projets en France comme à l'étranger, SL collabore avec différentes associations partenaires dans un cadre de coopération. Leurs interventions se présentent sous différentes formes : conception des projets, montage dossier pour recherche de financement, participation au comité de pilotage, mise en œuvre des projets etc...

SL sollicite également le concours de bénévoles pour le suivi administratif et budgétaire des missions de parrainages.

Les délégués départementaux de Solidarité Laïque collaborent aussi aux promotions de nos missions sociales en France comme à l'étranger telle la rentrée solidaire, « vacances insertions famille »

Ces bénévoles s'élèvent à 80 225 € en 2018

Concernant la participation des associations locales (à l'étranger), le bénévolat n'a pas été valorisé compte tenu des difficultés rencontrées pour mettre en place une méthode fiable de valorisation.

II Siège

Pour le fonctionnement général du siège, des bénévoles interviennent sous différentes formes :

- Administratif : la mise sous pli, le traitement du courrier, impression documents divers,
- Budgétaire : la commission des contrôles internes
- Social: la commission du personnel
- Politique : toute décision de gouvernance (bureau, CA ...)

Ces bénévoles ont été évalués pour 53 312 € en 2018.

III Recherche de fonds

Par ailleurs, SL a bénéficié depuis quelques années d'un fichier d'adresses transmis par un ou plusieurs de ses adhérents, ainsi que de d'encarts publicitaires dans certaines de leurs revues. Quelques bénévoles interviennent également dans ce secteur « marketing » pour actualiser des fichiers de la base de données, mettre sous pli les mailings etc

Ces prestations et bénévolats ont été évalués à 73 300 € en 2018.

Base d'estimation

Les bénévolats ont été valorisés suivant le barème de l'AFD (Agence Française de Développement), à savoir :

- Expertise : actif maximum 300 €/j ou 2000 €/mois - inactif maximum 200 €/j ou 1000 €/mois
- Encadrement : actif base 1500 € par mois - inactif base 1100 € par mois
- Exécution : actif base 750 €/mois - inactif base 750 €/mois

Pour le Siège, les bases similaires ont été utilisées pour le siège.

Pour les mises à dispositions de biens et services, les estimations sont au-dessous du prix du marché.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La recherche d'un bon équilibre entre les subventions (qui restent absolument nécessaires), les commandes, la générosité publique est une préoccupation constante de Solidarité Laïque. La rationalisation des coûts de collecte est également une donnée prise en compte pour limiter au maximum les frais d'envoi. En parallèle, un travail minutieux d'analyse des retours (NPAL...) a été effectué pour actualiser les fichiers, le prélèvement automatique se développe et le cadre global de la mise en place d'un système performant de la e-collecte est opérationnel, il faut ici remercier les organisations membres qui accompagnent cette évolution. Malgré cela, il a été nécessaire d'utiliser une partie des fonds du « report à nouveau » des deux années antérieures pour équilibrer les comptes de l'année 2018.

Pour autant si l'organisation a déployé beaucoup d'efforts pour rationaliser et optimiser sa stratégie de ressources financières, le modèle actuel a été considéré comme portant lui-même ses propres limites.

Une nécessaire réflexion a été menée dès 2015 sur la possibilité de changer d'échelle. La taille moyenne de SL et sa forte dépendance aux pouvoirs publics apparaissaient comme un frein à son développement. L'ensemble des membres participant à cette réflexion a produit un document stratégique clair et ambitieux. La question de son opérationnalisation a été menée en plusieurs phases et abouti en 2017 par le fait que Solidarité Laïque a entamé une réflexion forte autour de la faiblesse de ses fonds propres et la fragilité de son modèle économique. Un groupe de travail composé d'administrateurs a émis l'hypothèse de l'émission de titres associatifs. En 2018, cette proposition est devenue concrète autour d'une double démarche ; renforcer les fonds propres pour sécuriser l'association et articuler à l'émission de titres associatifs un plan de développement permettant de diversifier les ressources et lever des financements nouveaux et innovants au service des actions de solidarité, avec un souci de prévisibilité.

Une AGE prévue en février 2019 et un accompagnement par un consultant externe devaient permettre à Solidarité Laïque de revenir à l'équilibre en 2019 et de changer d'échelle dans les années à venir, en cohérence avec son projet associatif à horizon 2020.

Parallèlement à ce travail concernant une stratégie de renouvellement et d'amplification des capacités de Solidarité Laïque à lever des fonds privés et en complément de la création d'un poste spécialisé sur le travail nécessaire à mener envers les fondations, Solidarité Laïque a mis en place un nouvel organigramme plus fonctionnel et dynamique correspondant à la dimension de notre organisation et aux enjeux d'aujourd'hui et a délégué un certain nombre de tâches à des antennes qui sont en construction à Ouagadougou, Colombo, Tunis et Port au Prince. Ces antennes doivent permettre à l'organisation de varier ses ressources publiques et se mettant en capacité de répondre aux appels d'offres bilatéraux ou multilatéraux réservés aux acteurs locaux.